

Epreuve : 101 Matière : 0447 Session : 2022

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

« L'EPS est avant tout une discipline d'enseignement au service d'une éducation émancipatrice pour nos élèves d'un point de vue culturel et moteur » (G. Dietsch, S. Dunali, L. Leheur, H. Rolan, T. Choffin, L'EPS menacée d'un retour en arrière, 2020).

Les propos des auteurs nous montrent que les enjeux de la discipline EPS sont discutés en 2020 tout comme ils l'étaient en 1987 lorsque B. Jeu déclarait que « le professeur d'éducation physique (EP) n'a pas pour rôle de produire des champions » (B. Jeu, « Analyse du sport » 1987).

Comment ont évolué les enjeux de la discipline EPS ainsi que le rôle du professeur d'EPS depuis 1967 ?

Les enjeux de l'EPS peuvent être discutés dans le cadre de publications professionnelles ou scientifiques, à l'instar de celles évoquées en préambule mais sont aussi définis par le législateur au travers des finalités et objectifs assignés à la discipline. « Une finalité est une affirmation de principes à travers laquelle une société identifie ou véhicule ses valeurs. Elle fournit des lignes directrices à un système éducatif » (D. Hameline, Les objectifs pédagogiques en formation initiale et en formation continue, 1978).

Les finalités peuvent ainsi identifier et aider à identifier les enjeux de la discipline. Pour D. Delignières, les enjeux sont définis par la réponse plus ou moins explicite à la question : « à quoi sert l'EPS ? » (D. Delignières et C. Garsault, Libres propos sur l'EP, 2006). Au travers des propos de B. Jeu, nous voyons qu'ils sont discutés puisqu'il estime que les professeurs « ont pour mission d'introduire aux .1.1.16.

acquis culturels» mais pas de « produire des champions ». Nous avons vu que des publications professionnelles peuvent montrer les enjeux de la discipline EPS du point de vue du professeur d'EP. Mais la mission du professeur d'EPS est avant tout pratique et s'observe dans le cadre de la leçon qui peut alors témoigner des enjeux que les professeurs d'EPS priorisent. Les enjeux priorisés par l'enseignant d'EPS peuvent alors aussi être en décalage avec les textes officiels.

En quoi l'évolution des enjeux de l'EPS peut se comprendre par l'analyse des finalités assignées par le législateur mais aussi par l'analyse des pratiques du professeur d'EPS dans le cadre de la leçon ?

Si le rôle du professeur d'EP est de « produire des champions », les enjeux de la discipline peuvent être sportifs et compétitifs. Lorsque le professeur d'EP a pour mission d'« introduire aux acquis culturels » les enjeux de la discipline peuvent être liés à l'ouverture culturelle des élèves. Le rôle du professeur d'EPS peut donc témoigner des enjeux de la discipline EPS. Il convient alors de s'intéresser au professeur d'EPS de manière plus fine. Sa formation va avoir une incidence sur le rôle qui lui sera attribué et sur sa pratique. Toutefois, son parcours personnel (sportif), son parcours scolaire sont des éléments qui vont influencer le rôle du professeur d'EP. Ainsi, un enseignant ayant suivi une formation courte dans les CRÉPS, ayant un passif de sportif de haut niveau s'orientera peut-être davantage vers un rôle de formateur de sportif. À l'inverse, un enseignant ayant suivi une formation longue, universitaire au sein d'un UFR STAPS et étant davantage polyvalent dans les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) s'orientera certainement vers un rôle plus éducatif, se donnera pour rôle

d'« introduire » et non de spécialiser « aux acquis culturels ». Le professeur d'EPS, ou les professeurs d'EPS peuvent donc en fonction des périodes avoir un rôle différent correspondant davantage à l'un ou plusieurs des pôles évoqués par B. Jeu parmi « produire des champions », « introduire aux acquis culturels » ou « intervenir dans le domaine de l'éducation » et ainsi contribuer à des enjeux variés de la discipline EPS. À certains moments les missions du professeur d'EP peuvent être analogues à celles du professeur de littérature ou de celui de musique, à l'instar des propos de B. Jeu.

Quels enjeux ont été priorisés pour la discipline EPS depuis 1967 et comment l'expliquer ? Comment le rôle du professeur d'EPS peut-il en témoigner ?

Si un ou plusieurs enjeux de la discipline EPS ont été priorisés depuis 1967, le rôle du professeur s'inscrit également dans un contexte plus global que sa fonction propre d'enseignement. Le professeur d'EPS s'adresse à des élèves qui sont différents depuis 1967. En effet, alors que 20% d'une classe d'âge accédait au baccalauréat en 1970 (educ.gouv.fr, 2019), 79,6% d'une classe d'âge obtenait le baccalauréat en 2019 (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, DEPP, 2021). Ainsi, le rôle du professeur d'EPS tout comme les enjeux de la discipline peuvent évoluer en fonction des caractéristiques du public scolaire, sont différents lorsque l'école a pour fonction de sélectionner et lorsque l'école a pour fonction de permettre l'accès au plus grand nombre à un socle commun. Aussi, en tout temps, des professeurs d'EP différents cohabitent. Certains ont été formés récemment et d'autres il y a 40 ans, créant à chaque instant une disparité d'enseignants (D. Gomet, Les pratiques des enseignants d'EPS dans le secondaire, une facette peu connue de l'histoire de l'EPS, AFRAPS, 2012) et peut-être des rôles différents avec des enjeux défendus de la discipline différents.

Dans quelle mesure ces éléments nous incitent à nuancer l'évolution des enjeux de l'EPS tout comme le rôle du professeur d'EPS depuis 1967 ?

Au cours de cette réflexion, nous montrerons que les propos de B. Jeu sont très révélateurs d'une période allant des années 1980 à la fin des années 2000 au cours de laquelle les enjeux de l'EPS ont été d'ordre moteurs et éducatifs et où le professeur d'EPS a fortement cherché à montrer qu'il n'avait "pas pour rôle de produire des champions" et qu'il intervenait "dans le cadre de l'éducation".

Plus finement, nous sommes passés d'enjeux sportifs où le professeur cherchait effectivement à produire des champions puis à des enjeux moteurs et éducatifs et enfin à des enjeux où le professeur d'EPS tout comme celui de littérature ou de musique visent l'émancipation de l'élève, futur citoyen, aussi bien d'un point de vue culturel, éducatif et moteur, dans une école du socle, pour tous et toutes.

Néanmoins, l'évolution des enjeux de la discipline EPS ne se comprend pas comme le passage d'un enjeu à un autre tout comme le rôle du professeur d'EPS. Les enjeux de l'EPS sont discutés en permanence et font apparaître différentes tendances dont le rôle et les pratiques du professeur d'EPS témoignent.

Dans une première partie, de 1967 à 1985, nous montrerons que les enjeux de la discipline EPS sont sportifs et compétitifs et le rôle du professeur consiste, en contradiction avec les propos de B. Jeu, à produire des champions pour mettre en place la pyramide Coubertinienne sans se préoccuper des pôles éducatifs et en proposant une ouverture culturelle limitée aux activités traditionnelles. Néanmoins, certains professeurs, minoritaires surtout en début de période ont au contraire visé l'éducation dans les rapports avec autrui et l'ouverture culturelle, témoignant d'enjeux visés moteurs, d'ordre éducatifs et culturels.

Dans une seconde partie, de 1985 à 2008, nous montrerons que les enjeux de la discipline EPS ont été moteurs et éducatifs avec un professeur dont le rôle a été de favoriser l'acquisition des conduites motrices et l'éducation, notamment à la citoyenneté. Le rôle

Epreuve : 101 Matière : 0447 Session : 2022

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

correspondant fidèlement à celui décrit par B. Feu.
Néanmoins, une forte inertie avec la période précédente a engendré la cohabitation de professeurs dont le rôle a été différent. Dans certaines pratiques « introduire aux acquis culturels » a toutefois été « oublié » tant « l'ère de la didactique » a incité les professeurs d'EPS à se démarquer du sport.

Dans une dernière partie, de 2008 à 2021, nous montrerons que les enjeux de la discipline EPS apparaissent comme étant de viser à l'émancipation de l'élève, ils restent fortement discutés et le professeur d'EPS a un rôle de concepteur dans une vision située de l'enseignement. Dans ce cadre, il effectue de plus en plus de choix qui s'inscrivent dans le cadre des programmes et du contexte d'enseignement.
C'est justement les différents contextes d'enseignement qui font apparaître des rôles différents assignés aux professeurs d'EP. Ainsi, ces différences peuvent parfois contribuer à un manque de visibilité des enjeux de l'EPS.

Au cours de notre première partie, de 1967 à 1985, nous allons montrer que les enjeux de la discipline sont à la fois sportifs et compétitifs avec un professeur qui cherche à mettre en place la pyramide Coubertinienne pour « produire des champions ». Les rôles éducatif et d'ouverture

culturelle sont eux largement minoritaires. Les propos de B. Jœu ne sont donc pas révélateurs de cette période. Néanmoins, des dispositifs particuliers comme la République des Sports de Jacques De Rette, dans le cadre d'une éducation citoyenne ou du groupe de recherche en éducation corporelle (GREC), dans le cadre d'une introduction aux acquis culturels témoignent de professeurs d'EPS dont le rôle est différent.

Au début des années 1970, le professeur d'EPS est un sportif ou un ancien sportif. En effet, 80% des enseignants ont ou ont eu un niveau régional dans leur pratique sportive, 47,5% un niveau national et 76% détient un diplôme d'entraînement autre que le professorat (S. Nienzejewski, Le corps académisé, 2005). Par conséquent, il se place en démonstrateur de la bonne technique, il fait répéter les élèves et corrige (S. Nienzejewski, op. cit.). Cette fonction correspond à celle assignée au professeur d'EPS dans les instructions officielles de 1967 : "le professeur devra mettre l'accent sur un aspect du geste ou de la technique sportive dans le but de corriger ou de faire disparaître un facteur limitant de la performance" (IO 1967). Après des phases "d'entraînement", le professeur "sélectionne" les meilleurs élèves pour la compétition (C. Patte, La compétition et l'EPS, Revue Contropied, 2009). Ici, nous voyons que le professeur d'EP a pour rôle de produire des champions. Le rôle du professeur est différent de celui décrit par B. Jœu. Le professeur s'inscrit dans la logique "plus vite, plus haut, plus fort pour gagner" et utilise les activités traditionnelles dont le triptyque "athlétisme, gymnastique et natation" comme activités supports de son enseignement (R. Bertrand, Les APS pratiquées en EPS, Revue EPS n°202, 1986). Le rôle du professeur est alors plus proche de celui d'un entraîneur que d'un professeur qui a pour "mission d'introduire aux acquis culturels".

Le professeur n'intervient pas non plus dans le cadre de l'éducation. En effet, il dispense souvent la même leçon à toutes ses classes et enseigne en priorité sa spécialité (D. Gornet, *op. cit.*). Il n'a pas de relation pédagogique avec les élèves, se contente de les faire répéter et de corriger. Ce constat est d'autant plus marqué chez les professeurs ayant suivi une formation courte dans les CREPS, "les maîtres d'EPS" que chez les professeurs formés dans les UPERPS (D. Gornet, *op. cit.*). Finalement, dans les trois pôles évoqués par B. Jeu, le rôle du professeur d'EPS ne s'actualise pas avec celui décrit.

Les enjeux de la discipline sont sportifs et compétitifs. En effet, "parmi toutes les disciplines, le sport doit dans la majorité des cas tenir la plus grande place. Il se prête merveilleusement bien à l'éducation des jeunes" (SO 1967). Ainsi nous pourrions penser que le sport et donc les enjeux de l'EPS auraient un versant éducatif, à l'instar des propos de B. Jeu. Toutefois, il s'agit d'un "versant éducatif magique" (C. Narvaux, *Projet Demerij, Grandes leçons (1968-1989)*, 2017). L'un des enjeux de l'EPS est, de mettre en place la pyramide Coubertinienne, voulue par Maurice Herzog et dont François Missoffe, alors ministre de la Jeunesse et des sports assume l'héritage (G. Combar et O. Hoibian, *Quelle culture corporelle à l'école, Entre tradition sportive et renouvellement des pratiques sociales*, 2009). Ainsi, pour agrémente ces enjeux sportifs et compétitifs de la discipline EPS, la table Lotessien est généralisée et harmonisée les épreuves aux examens par l'arrêté du 10 août 1967. Le rôle du professeur est alors de mettre en relation la performance des élèves avec le niveau attendu pour cet âge, témoignant d'enjeux sportifs et compétitifs. Ainsi, le professeur^{d'EPS} n'agit pas en synergie avec celui de musique ou de littérature.

Néanmoins, nous observons des propositions qui témoignent de la prise en compte d'enjeux éducatifs. En effet, Jacques De Rette propose un cadre qui vise l'éducation à la citoyenneté par la prise en charge de responsabilités ...7.1.16.

dans le cadre de la République des sports avec des rôles définis pour chaque élève. Le professeur a alors comme rôle celui d'organiser la mise en place du dispositif avant que les élèves en prennent la responsabilité (J-F. Loudcher et C. Vivian, "Jacques De Rette et la République des sports, une expérimentation de la citoyenneté en EPS (1964-1973)", 2006). Ici, le rôle d'intervention dans le cadre de l'éducation est pris en compte. Voyons à présent comment d'autres enseignants se donnent pour rôle d'introduire aux acquis culturels. Pour Claude Pujade-Renaud, la danse n'est pas assez prise en compte en EPS. Elle se demande si l'éducation corporelle dérange en EPS et reprenant les travaux de Georges Vigarello, elle propose une éducation corporelle qui utilise le corps différemment d'un objet à construire et à modeler de façon uniforme (C. Pujade-Renaud, L'expression corporelle, langage du silence, 1979). Nous venons de voir que les enjeux de la discipline n'étaient pas uniformes d'un point de vue éducatif et culturel. Au niveau de la formation de champions, beaucoup d'enseignants vont s'en écarter après la politique des centres d'animation sportifs et des services d'animation sportifs en 1972 et en 1977. Les termes de "didactique" et de "pédagogie par objectifs" vont alors inonder la revue EPS en réponse à ces mises en place, afin de montrer que le rôle des professeurs d'EPS est différent de celui des entraîneurs et qu'ils n'ont pas pour fonction de "produire des champions" (M. Ahalil, Colloque du SNEP « 40 ans de réintégration de l'EPS au MEN », 2021).

Tout au long de cette première partie, nous avons souhaité montrer que les enjeux de l'EPS étaient principalement sportifs et compétitifs. Le rôle du professeur d'EPS apparaît comme différent de celui décrit par B. Jeu à la fois dans la production de champions, dans la mission d'introduction aux acquis culturels et dans le cadre de l'éducation. Néanmoins, nous avons vu que chacun de ces pôles pouvait être nuancé au regard d'enseignants qui "adhèrent" à l'idée de B. Jeu et pour qui les enjeux de la discipline EPS ne peuvent être que sportifs et compétitifs.

Epreuve :10.1..... Matière :0.4.4.7..... Session :2.0.2.2.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Au cours de cette seconde partie, de 1985, date à laquelle de nouvelles instructions officielles sont publiées, lesquelles font apparaître une mise à distance avec les enjeux précédents, notamment la pratique sportive compétitive, à 2008, nous montrerons que les enjeux sont davantage moteurs et éducatifs avec un professeur d'EPS dont le rôle est davantage d'intervenir dans un cadre éducatif favorisant la réussite de tous les élèves que dans une visée de production de champions. Cela est visible par la mise en place de différenciation dans l'enseignement et par une volonté farouche de s'écarter de la pratique sportive compétitive.

Néanmoins, nous venons que le rôle du professeur d'EPS conserve une inertie avec la période précédente mais aussi que "l'introduction aux acquis culturels" apparaît comme l'élément décrit par B. Jey comme étant le plus discuté.

En 1985, de nouvelles instructions officielles sont publiées. On peut notamment y lire : "l'élève doit connaître le résultat de ses actions"; "l'EPS a pour finalité l'éducation à la santé, à la sécurité, à la solidarité, à la citoyenneté, à la responsabilité et à l'autonomie" (SO 1985/1986). Pour G. Andrieu, elles s'affirment comme un élément de rupture avec une période où l'EP a été considérée comme "l'annexe d'un club" (G. Andrieu, Enjeux et débats en EP, une histoire contemporaine, 1992). Ainsi, le rôle de l'enseignant d'EPS n'est plus de faire atteindre aux élèves une performance mais il s'agit de le responsabiliser, à l'instar de la finalité mais aussi de le rendre autonome et

de permettre à chaque élève de réussir. Cela s'inscrit dans un contexte de "massification scolaire", laquelle va "générer de l'échec scolaire" (G. Langouët, 50 ans d'école, et demain?, 2008). Aussi, les enseignants vont être destabilisés et s'adapter à une "hétérogénéité nouvelle" (J. Marsenach, Évolution des séances d'EPS de 1965 à nos jours, quelques tendances, EPS et Société, 2005). Le rôle de l'enseignant va être transformé et alors qu'il sélectionnait, il va désormais chercher à faire réussir tous ses élèves, ce qui va passer par l'adoption d'une relation pédagogique différente dans le cadre de l'éducation (D. Gomet, "Un regard historique sur l'évolution des relations pédagogiques" in S. Visioli, La relation pédagogique, 2019). Cela va notamment être rendu possible grâce à l'évolution de la formation des enseignants qui va intégrer des notions de pédagogie, de sciences humaines et sociales. Le professeur d'EPS va devenir de plus en plus uniforme puisque les professeurs adjoints ne sont plus formés en 1984 et que les UVEREPS deviennent les UFR STAPS en 1987 (Y. Léziart, L'évolution des formations en STAPS, 2007). Dans ce rôle éducatif nouveau, l'enseignant va notamment proposer des situations différenciées aux élèves. La création des IUFM en 1990 va inciter les enseignants à réfléchir à des mises en œuvres particulières. Dans le cadre de ces enjeux éducatifs de la discipline, les enseignants vont proposer un itinéraire "individualisé et contextualisé de formation". C'est notamment le cas de professeurs qui individualisent des situations d'apprentissage pour chaque élève en badminton afin qu'aucun ne connaisse le sentiment d'échec (M. Rodriguez et F. Vachey, Badminton scolaire, principes d'élaboration de situations éducatives, Revue EPS, 1999).

Si les enjeux de l'EPS changent et deviennent plus

éducatif, avec un accompagnement renforcé, ils deviennent aussi moteurs. L'un des objectifs des IO de 1985/1986 mais aussi des IO de 1996/1997/1998 est "l'acquisition des capacités nécessaires aux conduites motrices". C. Pineau va œuvrer pour que le professeur d'EPS se différencie du courant sportif et propose l'enseignement des conduites motrices après un traitement didactique des APSA. Pour lui, les savoirs enseignés doivent garantir une plus grande disponibilité motrice dans le cadre de l'enseignement de grands domaines d'action. "L'EPS n'a pas vocation de transmettre telle ou telle APS" (Pineau et Delaunay, Groupe Académique d'innovation pédagogique, GAIP/BEN). C'est sur ce point que les propos de B. Jeu vont le plus être discutés durant la période, dans la mission d'introduire aux acquis culturels. En effet, le courant de C. Pineau et M. Delaunay, "la didactique de l'EPS" s'oppose à celui de P. Goiran qui souhaite au contraire transmettre "les problèmes fondamentaux des APSA" dans le cadre de la "didactique des APS" (A. Quilis, Didactique des APS, revue EPS, 1989). Si le rôle du professeur d'EPS est alors "d'intervenir dans le cadre de l'éducation" et ne cherche pas à "produire des champions", introduire aux acquis culturels est fortement discuté entre les enseignants qui adhèrent au courant de C. Pineau et M. Delaunay, ceux qui ne cherchent pas à introduire aux acquis culturels mais visent une éducation motrice et ceux qui adhèrent au courant de P. Goiran, pour qui la transmission des acquis culturels occupe une place importante.

Au cours de notre période, les enjeux de l'EPS évoluent. Néanmoins, des enseignants apparaissent comme ayant un rôle correspondant davantage à la période précédente et sont qualifiés de régressifs. Ils continuent d'enseigner des techniques et d'évaluer la performance au travers de barèmes de type Letensier. Ainsi, le rôle de l'enseignant apparaît comme pluriel en fonction des enseignants et la culture sportive compétitive conserve une inertie (Combarz et Aubiam, op.cit), montrant des enjeux de l'EPS en discussion.

Au cours de cette seconde partie, nous avons montré que les enjeux de l'EPS devenaient sportifs et compétitifs. Face à des transformations du public scolaire mais également grâce à une évolution de sa formation, le rôle du professeur devient davantage éducatif. Si la période montre une proximité avec les propos de B. Jou, la mission d'introduire aux acquis culturels est plus discutée. Aussi les enjeux de la discipline sont questionnés en rapport à l'inertie que conserve la culture sportive dans l'enseignement de l'EPS.

Au cours de notre troisième partie, de 2008, date à laquelle un nouveau programme d'EPS est publié faisant apparaître les notions de compétences propres, méthodologiques et sociales, renforçant un rôle élargi du professeur tout comme des enjeux de la discipline qui contribue depuis peu aux acquisitions du socle commun, comme le professeur de musique ou de littérature. Au cours de cette période, le rôle du professeur est élargi et devient un concepteur dans une vision située de l'enseignement, laquelle concourt à une forte discussion des enjeux de l'EPS même si un consensus semble apparaître autour de sa fonction émancipatrice à destination des élèves. Les propos de B. Jou s'actualisent encore et sont dépassés.

En 2008, le professeur d'EPS a pour rôle de faire acquérir des compétences propres méthodologiques et sociales aux élèves. Ainsi, le rôle correspond à celui décrit par B. Jou. Depuis « l'accès au patrimoine culturel » est explicitement un objectif en 2008 et jusqu'en 2019 avec la publication des programmes du lycée. Les éléments de discussion autour de « la mission d'introduire aux acquis culturels » est explicitement constitutive du rôle du professeur d'éducation physique. Le rôle du professeur d'EPS est même largement élargi. Avec la publication des

Epreuve :101..... Matière :0447..... Session :2022.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

programmes du lycée général (BO du 22 Janvier 2019) le professeur a même le rôle de construire les référentiels du baccalauréat. Même si un cadre national est défini, cela offre la possibilité de mettre davantage l'accent sur certaines compétences. Prenons l'exemple de l'attendu de fin de lycée numéro 2 relatif au « savoir s'entraîner ». Certains choix d'équipe font apparaître l'évaluation de compétences rédactionnelles par l'évaluation du carnet d'entraînement alors que d'autres choix font apparaître l'évaluation de compétences pratiques comme celles de respecter un temps de passage intermédiaire dans le cadre d'une course (B. Mear et T. Mayeko, « Pour une évaluation lisible au baccalauréat, exemple de formes scolaires de pratique en athlétisme, Dossier Enseigner l'EPS n°7, Les actes de la biennale AEEPS, 2021). Ainsi, si l'enjeu incontesté d'accéder à la finalité de l'EPS est recherché par ces deux propositions, il apparaît que l'une d'entre elle s'oriente plus vers un pôle méthodologique et l'autre vers un pôle pratique. Ainsi, les auteurs craignent que des pratiques locales soient radicalement opposées et puissent contribuer à des enjeux très divers de l'EPS.

Ce constat peut être renforcé par le fait que l'EPS contribue à la construction de cinq objectifs dont certains vont être priorisés en réponse à un contexte local. En effet, la liberté pédagogique des enseignants est réaffirmée dans les derniers textes et si ils peuvent converger vers l'idée que l'EPS vise des enjeux émanatoires pour nos élèves d'un point de vue culturel et moteur, à l'instar des propos de Dietsch et coll vus en préambule,

Le rôle de l'enseignant peut être de prioriser un des pôles abordés par B. Jeu. Et ces pôles sont fortement élargis avec notamment « la formation de la personne et du citoyen » et « l'éducation à la santé et à la gestion de sa vie physique ». Les enjeux de la discipline sont donc tellement discutés et le rôle de l'enseignant de choisir la priorisation des enjeux que certaines propositions conduisent à placer la motricité au second plan, ce qui a eu comme conséquence d'alerter certains enseignants sur les enjeux de l'EPS (G. Hanula et E. Lobet, Sommes nous des professeurs de citoyenneté ?, 2019). Enfin, les enseignants ont également la responsabilité de choisir les APSA enseignées au collège et au lycée professionnel. Ainsi les sports hybrides sont enseignés comme le Parkour (J. Saint-Martin, 2019) ce qui contribue encore à élargir le rôle de l'enseignant d'EPS.

Au cours de cette dernière partie, nous avons montré que les enjeux de l'EPS visent désormais l'émancipation de l'élève d'un point de vue culturel et moteur. Néanmoins, les enjeux de l'EPS sont discutés et le rôle de l'EPS correspond au rôle décrit par B. Jeu mais est élargi. Cette contribution aux enjeux de l'EPS se fait dans le cadre d'un rôle plus important accordé aux enseignants, lesquels contribuent tous aux finalités de l'école, comme ceux de musique et de littérature.

défendu que les enjeux de l'EPS ont évolué passant d'enjeux sportifs et compétitifs à des enjeux moteurs et éducatifs et enfin des enjeux relatifs à l'émancipation des élèves. Dans cette évolution, le rôle du professeur a été dans un premier temps de former des champions. Dans ce cadre là, le rôle de l'enseignant d'EPS était en opposition avec celui décrit par B. Jeu. Progressivement, le rôle de l'enseignant a été conforme à la description faite par B. Jeu puis a même élargi cette description en ayant un rôle d'éducation plus large s'inscrivant dans les finalités de l'école. Plus récemment le rôle de l'enseignant d'EPS se rapproche de celui de musique et littérature puisque chacun de ces enseignements concourt aux grandes finalités de l'école.

Les rôles nouveaux accordés aux professeurs d'EPS dans une période récente tend à renforcer ce que nous avons cherché à montrer tout au long de cette réflexion: des enjeux en discussion et des professeurs d'EPS différents. Cela témoigne d'une discipline dynamique qui tient à assurer une formation qualitative pour tous les élèves.

Néanmoins, les différences, pilotées par des choix relatifs aux contextes locaux, ne vont-elles pas tendre à un manque de lisibilité des enjeux de la discipline EPS?

